

Vaucresson, le 30 août 2019

Toyota et Suzuki vont conclure une alliance capitalistique

- **Toyota Motor Corporation (« Toyota ») et Suzuki Motor Corporation (« Suzuki ») annoncent s'être mis d'accord pour conclure une alliance capitalistique (l'« Alliance »), en vue d'instaurer un partenariat à long terme entre les deux entreprises et de promouvoir leur collaboration dans de nouveaux domaines, notamment la conduite autonome.**

1. Objectif de l'Alliance

Les deux groupes ont débuté l'étude d'un partenariat industriel le 12 octobre 2016 et, depuis lors, en analysent les modalités spécifiques. Le 20 mai dernier, ils ont annoncé qu'ils allaient étudier le développement conjoint de produits et une collaboration en production. Ils comptent en outre faciliter la fourniture réciproque de produits en réunissant les compétences de Toyota en matière de technologies d'électrification et celles de Suzuki en matière de mini-voitures.

Par ailleurs, le secteur automobile aborde actuellement un virage sans précédent, tant par sa portée que par son ampleur. Plusieurs raisons à cela : des réglementations environnementales plus strictes, mais aussi l'arrivée sur ce marché de nouveaux acteurs et de nouvelles solutions de mobilité. Aussi, pour s'assurer une croissance durable, les deux entreprises comptent faire face à ces enjeux en nouant ou en approfondissant des relations de coopération dans de nouveaux domaines, tout en restant concurrentes. Parallèlement, chacune consolidera les technologies et produits dont elle est spécialiste, ainsi que ses fondements industriels et commerciaux.

Pour relever ensemble les défis posés par cette ère de transition, elles vont donc conclure un partenariat à long terme afin de promouvoir leur collaboration dans de nouveaux domaines, parmi lesquels la conduite autonome.

Aboutissement de discussions sincères et approfondies, la conclusion de cet accord d'alliance capitalistique pose les bases de ce futur partenariat.

2. Modalités de l'Alliance

Aux termes de cette Alliance, chacune des deux entreprises prévoit d'acquérir une participation au capital de l'autre afin d'ancrer leur partenariat dans la durée.

Ainsi, Toyota va acheter 24 000 000 d'actions ordinaires de Suzuki (soit 4,94 % du nombre total d'actions émises par Suzuki le 31 mars 2019, à l'exclusion de ses actions, pour un montant total de 96 milliards de yens (environ 818 millions d'euros).

De son côté, Suzuki prévoit d'acquérir sur le marché des actions Toyota à hauteur de 48 milliards de yens (environ 409 millions d'euros).

Ces acquisitions se concrétiseront lorsque les entreprises auront obtenu l'aval des autorités étrangères de la concurrence.

Plus d'information sur <http://media.toyota.fr>